

Argumentaire pour répondre au positionnement du Comité de Bioéthique sur les Éco-Funérailles

Suite à la demande de Bart Somers, Vlaams Minister van Binnenlands Bestuur, le Comité consultatif de Bioéthique de Belgique a publié un Communiqué de Presse daté du 30 novembre sur base de son Avis n°79 du 8 novembre 2021 concernant les nouvelles formes de sépultures

Selon ce communiqué laconique,

- « l'humusation en conditions naturelles n'est pas techniquement praticable et son exécution (pas les intentions de « retour à la nature » qui la sous-tendent) entre en conflit avec divers aspects du cadre éthique.

- L'humusation en conditions contrôlées ne rencontre, quant à elle, pas d'objection à son autorisation. Elle est techniquement faisable et réussit à un degré important le test du cadre éthique. Le Comité constate cependant que la demande d'humusation concerne surtout sa variante naturelle et que l'humusation en conditions contrôlées ne répond donc pas à cette demande.

- il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'aquamation soit autorisée à l'avenir dans la mesure où elle est techniquement au point et réussit le test du cadre éthique. Elle se démarque même favorablement de la crémation et de l'inhumation sur divers points, notamment l'impact environnemental

- il est recommandé aux autorités de chercher à savoir de quelle façon l'inhumation naturelle peut devenir une véritable option pour davantage de gens. C'est faisable en lui réservant plus d'espace dans les cimetières existants, dans des espaces attenants aux cimetières existants ou en pleine nature dans des cimetières dits naturels.»

Voici leur avis détaillé

https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/avis_79_nouvelles_formes_de_sepultures.pdf

Concernant l'humusation :

Précision importante : L'**humusation** est un **néologisme** adopté par MÉTAMORPHOSE notre Fondation d'Utilité Publique, depuis fin 2014, désignant, suivant un protocole mettant en œuvre quatre astuces importantes, un processus naturel de 12 mois, divisé en 4 étapes distinctes, de restitution du corps humain en **humus** sain et fertile, établi sur le modèle de la forêt, afin que celui-ci, à l'aide des micro-organismes, bactéries, champignons, ... provenant de la faune du sol, puisse retourner aux couches superficielles de la Terre, de manière écologique, en les régénérant.

L'UCLouvain n'ayant voulu utiliser aucune de nos spécificités, ils n'avaient pas le droit de tirer la moindre conclusion concernant notre concept c'est la raison pour laquelle, nous avons demandé, dès la mi-2019, qu'ils remboursent l'argent public indûment perçu d'autant plus que nous n'avons jamais pu faire partie du Comité de Pilotage de leurs expérimentations...

Le Cabinet du Ministre Collignon avait accusé réception, le 9/10/21, de nos protocoles très précis ainsi que de notre demande expresse d'être invités à les comparer avec le modus operandi de l'UCLouvain... il n'en a aucunement tenu compte pour rédiger son communiqué de Presse du 26/10/21 en utilisant lui aussi abusivement le terme « humusation »

Pire encore, il est hors de question d'utiliser « humusation en conditions contrôlées » pour traduire le processus Recompose mis au point à Seattle. C'est un compostage industriel réalisé en un peu plus d'un mois, dans un hangar, hors sol dans des cylindres rotatifs munis d'un crochet pétrisseur avec adjonction d'air et d'eau chaude. Voici notre réponse suite à l'amalgame malheureux fait dans

le communiqué de presse de l'AFP, répercuté par la plupart des médias français, sans le moindre travail d'investigation, lors de l'annonce de sa légalisation

<https://www.humusation.org/humusation-recompose-washington/> !

Selon le Comité de Bioéthique,

- l'humusation en conditions naturelles n'est pas techniquement praticable et son exécution (pas les intentions de « retour à la nature » qui la sous-tendent) entre en conflit avec divers aspects du cadre éthique.

- l'humusation en conditions contrôlées ne rencontre, quant à elle, pas d'objection à son autorisation. Elle est techniquement faisable et réussit à un degré important le test du cadre éthique. Le Comité constate cependant que la demande d'humusation concerne surtout sa variante naturelle et que l'humusation en conditions contrôlées ne répond donc pas à cette demande.

La Belgique et encore plus la Wallonie ont, vraiment un problème avec la « Démocratie directe ». En Effet ce Comité fédéral de Bioéthique écrit qu'il a consulté les experts concernés. Et une fois de plus, nous n'avons pas été conviés à présenter nos travaux. Il fait référence aux résultats d'une « soi disant étude » sur l'humusation payée par les contribuables wallons à l'UCLouvain, étude totalement bâclée puisque le professeur responsable a « confessé » qu'il n'avait même pas réussi le compostage.

En résumé, dans les conditions étudiées, pour l'UCLouvain cette forme de sépulture ne permet pas d'atteindre suffisamment les objectifs visés par l'humusation.

Ces personnes considèrent donc, comme le ministre Collignon dans son communiqué de presse du 26/10/20, qu'un rapport émanant d'une université catholique est de facto digne foi sans même consulter nos publications en ligne le concernant. Or nos documents montrent bien que l'UCLouvain n'a fait qu'un mauvais compostage qui ne respecte absolument pas les principes de base de l'« humusation ».

Voici le résumé de nos explications :

1. Ces expérimentations sur des porcs ne tenaient pas compte de nos recommandations pour réussir le compostage à haute température très spécifique que nous avons développé. L'UCLouvain n'avait donc pas le droit d'utiliser le terme « humusation ».
2. La seule conclusion que ces chercheurs peuvent proclamer, c'est que dans leurs conditions de «compostage», le processus de décomposition des chairs molles ne s'est pas fait.
3. Le rapport de l'UCLouvain sur l'humusation nous apprend surtout que l'art subtil du compostage n'est pas à la portée du premier expérimentateur venu... Il ne démontre rien d'autre que l'échec de processus mal menés, ne tenant pas compte de nos nombreuses recommandations.

Cette étude ne constitue pas un argument scientifiquement recevable pour démontrer que l'humusation – telle que proposée par la Fondation Métamorphose ne fonctionne pas, et ce pour plusieurs raisons :

4. Lorsque le rapport de l'UCLouvain évoque « l'humusation naturelle telle qu'étudiée ici », c'est une utilisation inappropriée du terme « humusation ». L'environnement qu'ils ont mis en œuvre ne satisfaisait pas les prescrits de la fondation Métamorphose concernant l'humusation. La fondation

n'a été consultée que très tardivement et ses recommandations n'ont été suivies que très partiellement ;

5. d'un point de vue scientifique, l'étude présente de graves lacunes : absence de répétitions, description très lacunaire du matériel expérimental, très peu de modalités, pas de variation des paramètres jugés critiques, pas de quantification du résultat attendu (la décomposition des chairs), abandon en cours de route de la moitié des essais, disparition mystérieuse d'une partie des essais et des résultats, omission de certains éléments critiques du protocole. L'étude de l'UCLouvain démontre qu'il est possible d'échouer un processus de compostage et que, dans le cas spécifique de l'humusation, cela peut avoir des conséquences préoccupantes : mauvaise décomposition du défunt et risque de pollution nitrique des sols et peut-être des nappes phréatiques.

En dehors de toutes ces considérations scientifiques, il faut savoir aussi que l'UCLouvain a reçu le budget pour comparer le résultat de leurs tests, quels qu'ils soient, avec ceux obtenus sur deux porcs qui ont été enterrés de façon classique et plus « écologique » !

Or, il n'y a pas la moindre trace de ce tableau comparatif dans leur rapport...

Il manque donc la moitié de l'expérimentation ! Qu'en est-il du budget alloué pour cette partie des tests ?

Est-ce parce que cette soi-disant pollution de surface devait s'avérer négligeable par rapport à celle extrêmement préoccupante des jus de putréfaction produits à 2 m de profondeur (cadavérine, putrescine, et tous les polluants chimiques contenus dans les dépouilles mortelles) ???

Ces conclusions invitent logiquement, pour peu qu'il n'y ait pas de volonté d'enterrer l'humusation, à poursuivre les recherches afin de mettre au point scientifiquement les paramètres de l'humusation permettant de fournir toutes les garanties nécessaires à la réalisation du processus.

Les lourds problèmes méthodologiques vécus au cours de cette étude invite toutefois à mener cette nouvelle étude de Recherche et Développement sur d'autres bases et collaborations.

Voici leur publication <https://uclouvain.be/fr/sciencetoday/actualites/compostage-des-corps-une-fausse-bonne-idee-ecologique.html>

Nous avons déjà réagi immédiatement au communiqué de presse du Cabinet Collignon <https://www.humusation.org/wallonie-tourne-le-dos-humusation/>

et nous avons publié, en téléchargement, une première critique scientifique, dès réception du rapport complet de l'UCLouvain, ici <https://www.humusation.org/rapport-uclouvain-critique-scientifique/>

Depuis lors, nous reçu 2 autres avis d'Experts scientifiques qui fragilisent, définitivement, cette étude à charge et de piètre qualité, dont le but semble de discréditer l'humusation ... Cui prodest ? Nous les publierons dès que possible sur www.humusation.org

Comme pour l'inhumation naturelle, le Comité de Bioéthique n'aurait-il pas dû recommander aux autorités de chercher à savoir vraiment de quelle façon l'Humusation pourrait devenir une véritable option pour toutes les personnes (plus de 5 000) qui ont déjà boycotté le « système en vigueur » par l'envoi de leur Acte de dernière Volonté à tous leurs élus locaux. Notamment en nous donnant le feu vert pour des expérimentations sur les dépouilles mortelles d'humains consentants afin de valider scientifiquement le protocole de la fondation MÉTAMORPHOSE ?

Concernant l'aquamation :

le Comité de Bioéthique ne voit pas d'inconvénient à ce que cette forme de sépulture soit autorisée à l'avenir dans la mesure où elle est techniquement au point et réussit le test du cadre éthique. Elle

se démarque même favorablement de la crémation et de l'inhumation sur divers points, notamment l'impact environnemental.

Depuis que nous communiquons sur le concept de l'humusation, (mis à part le puissant lobby des crématoriums qui a déjà prévu l'espace pour l'intégrer dans leurs infrastructures ... puisque cela consommerait moins d'énergie fossile que le four crématoire, ça leur permettra de parachever leur « greenwashing » !) personne n'a milité pour la légalisation de l'aquamation

Pour info, il s'agit de placer la dépouille mortelle dans une sorte de casserole à pression de quelques 1500 l d'eau additionnée d'hydroxyde de potassium pour un dernier bain aux alentours de 100 °C, pendant quelques heures. Pour liquéfier toutes les parties molles et permettre de recueillir le squelette bien propre afin de pouvoir le broyer finement pour remplir l'urne destinée à la famille... Quant aux quelques 1500 l de soupe brunâtre nauséabonde résiduelles, il n'y aura guère d'autre solution que de la balancer à l'égout quelques jours après le décès de l'être cher ! Drôle d'éthique... Puisqu'on a pris naissance dans le liquide amniotique, on devrait souiller de l'eau potable, encore une fois, lors de cette ultime « chasse » ?

Cette méthode est utilisée, depuis longtemps, par les clos d'équarrissage pour les animaux de compagnie et d'élevage... un peu comme le fait la mafia dans une simple baignoire pour se débarrasser de corps gênants !

Un enfant d'école primaire comprend, dans l'instant, que traiter de cette façon nos chers défunts, c'est casser, une fois de plus, le cycle de la Vie en empêchant, irrémédiablement, de rendre à la mince couche superficielle de la Terre, ce qui "reste" au bout de la vie !

En tout état de cause, les nouvelles pratiques funéraires, comme l'aquamation, la promession, déjà intégrées dans les législations de certaines régions du monde, sont encore des "élucubrations" humaines qui s'éloignent, de plus en plus, de ce qui se passe naturellement dans la nature et qui cassent toujours, irrémédiablement, le cycle vertueux de la Vie sur Terre tout en continuant à empoisonner les vivants et en gaspiller l'énergie inéluctablement...

Mettre de côté l'arrogance de croire que c'est la technique qui résoudra tous nos problèmes au profit de plus d'humilité nous semble indispensable pour transmettre un monde encore vivable à nos enfants, petits-enfants, ...

Après la légalisation de www.humusation.org, avoir la gratitude de dire le MERCI final aux couches superficielles qui nous ont nourris pendant toute notre vie, c'est aussi faire preuve d'altruisme envers toute la biodiversité sans laquelle l'humanité ne peut survivre longtemps.

Concernant l'inhumation « naturelle » dans des cimetières « naturels »:

le Comité de Bioéthique recommande aux autorités de chercher à savoir de quelle façon l'inhumation naturelle peut devenir une véritable option pour davantage de gens. C'est faisable en lui réservant plus d'espace dans les cimetières existants, dans des espaces attenants aux cimetières existants ou en pleine nature

Tout d'abord il convient de rappeler qu'il n'y a pas le moindre gramme d'humus à 2 m de profondeur ... c'est de la malhonnêteté intellectuelle d'avoir baptisé l'enterrement « inhumation »

Dans des cimetières dits naturels., c'est malheureusement tout ce que la législation en vigueur permet de faire ... mais ce "greenwashing" de surface ne fait que "rafistoler", en apparence

seulement, l'inhumation ce moyen "inhumain" de traiter nos morts (puisqu'il est suicidaire, pour l'avenir des générations actuelles et futures, de continuer à priver la biosphère de toute la biomasse humaine et animale morte !) <https://www.humusation.org/pourquoi-eviter-inhumation/>
Pour notre part, il nous semble que pour l'améliorer, il faut « sortir du cadre » du délire humain car le « green washing » ne va que rafistoler, en apparence seulement, les pratiques conventionnelles en tentant de profiter de la crédulité des gens naïfs.

Aucune **matière organique** ne se décompose **convenablement en profondeur** on peut même **lire** certains **journaux ou magazines** enfouis profondément dans nos **décharges**, depuis plusieurs années !

On brise irrémédiablement le cercle vertueux de la vie sur terre.

On en fait des **“déchets”** alors que dans la nature, il n'y a que des **“ressources”**.

Enterrer, ou incinérer, ou pire encore aquamater (ce qu'on fait aussi avec nos immondices et nos animaux !) nos chers défunts, c'est tout l'inverse de ce qui se passe naturellement dans toutes nos forêts où si les arbres poussent si bien (sans engrais, ni pesticides chimiques, ni besoin de retourner le sol), c'est parce que toutes les matières organiques mortes restent sur le sol, au-dessus des racines, à la disposition de tous les *humuseurs* pour en refaire de l'humus garant de la fertilité naturelle des sols!

Avec ces modes de sépultures préconisés dans cet Avis 79 du Comité de Bioéthique, c'est empêcher, irrémédiablement, de rendre aux couches superficielles de la Terre, ce qui “reste” de ce qu'elles leurs ont généreusement donné ! C'est casser, à jamais, le cercle vertueux de la Vie sur Terre.

Pour quiconque doté d'un minimum de bon sens, il faut nous donner, en urgence, le feu vert pour les expérimentations scientifiques afin de valider l'humusation sur les dépouilles mortelles d'humains consentants....afin de pouvoir légaliser, rapidement, notre alternative (voir www.humusation.org), enfin éco-logique, pour enchanter la mort et garder au moins un lien “vivant” avec son parent, grand-parent,... et surtout montrer la voie pour régénérer notre planète et éviter de trop dérégler le Climat.